



DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD
PROCES-VERBAL

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 42

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : ..37..

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil communautaire se sont réunis à Saint-Germain-le-Châtelet sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud le 07 avril 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

	Présent	Absent	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L.2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
ANDERHUEBER Jean-Luc	X		
BAZIN Olivier	X		
BOURGEOIS Marina	X		
BRINGARD Jean-Pierre	X		
BROS-ZELLER Liliane	X		
CANAL Christian	X		
CANAL Fabien	X		
CHIPAUX Jacky	X		

CLAVEY Patricia	X		
CODDET Christian	X		
DECOMBE Virginie	X		
FLORI Fabien	X		
FRESET Valérie	X		
GROSCLAUDE Jonathan		X	
GROSS Pascal	X		
GUÉRO Pierre-Yves	X		
GUIGON Patrice	X		
HOTZ Éric	X		
HUGARD Jean-Marie	X		
KARLÉ Jean	X		
LABEUICHE Pascale			power donné à n.f. CHIPAUX
LACREUSE Philippe	X		
LEGUILLON Maurice	X		
MIESCH Patrick	X		
MONCHABLON Florent			power donné à J. KARLÉ
MOZER Frédérique			power donné à L. BROS-ZELLER
NALCACI Hatice	X		
NAWROT Armand	X		
O'KEEFFE Colette	X		
ORLAT-BELOT Valérie	X		
PARTY Claude	X		
PERRADIN Richard	X		
PEUREUX-DEMANGELLE Anne-Sophie	X		
PISCHOFF Laurent		X	

PLAISANCE Patrick	X		
POUILLET Nathalie	X		
RAFAEL Carole	X		
SALORT Jean-Louis	X		
TRAVERS Gérard	X		
VALLVERDU Didier	X		
WEISS Éric	X		
ZIEGLER Arnaud	X		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

Commune	Nom Prénom	Présent	Absent
Auxelles-Haut	BRIE Élisabeth		
Bourg-sous-Châtelet	DEPORTE Christine	X	
Felon	BLANCO Fanny		
Lamadeleine-Val-des-Anges	IRÉNÉE Robert		
Leval	GUENIN Hubert		
Petitefontaine	DUBOIS Olivier	X	
Petitmagny	CUNY Karine		
Riervescemont	ZUPRANSKI Aurélien		
Romagny-sous-Rougemont	MARTINEZ Jean		

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Jean-Marie HUGARD, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2. ELECTION DU PRESIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire assure la présidence de l'assemblée (article L.5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré³⁷..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L.5211-1 du CGCT était remplie.

2.1 Désignation d'un secrétaire de séance

M/Mme^{PATRICK NIESCH}..... a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L.5211-1 du CGCT).

Le doyen d'âge a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L.5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

1.^{Uliane BROS-ZELLER}.....
2.^{Pascal GROSS}.....

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, a successivement déposé son bulletin fermé dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : /
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) : 40
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs : 10
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 29
- f) Majorité absolue : 15
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANDERHUEBER Jean-Luc	29	vingt - neuf

2.5. Résultats du deuxième tour du scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin

- a) ~~Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :~~
- b) ~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~
- c) ~~Nombre de suffrages déclarés nuls :~~
Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
- d) ~~Nombre de votes blancs :~~
- e) ~~Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :~~
- f) ~~Majorité absolue :~~
Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.7. Proclamation de l'élection du Président

M/Mme ANDERHUEBER Jean-Luc a été proclamé(e) président(e)
 et a été immédiatement installé(e).

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M/Mme ANDERHUEBER Jean-Luc élu(e) Président(e), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, la Communauté de communes des Vosges du sud doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire (sans pouvoir dépasser 15 vice-présidents) le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 9 vice-présidents au maximum.

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 7 le nombre des vice-présidents qui avec le Président composeront le bureau.

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : /
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) : 40
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs : 4
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f) Majorité absolue : 18
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>CANAL Christian</u>	<u>35</u>	<u>Trente-cinq</u>

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3 Résultats du troisième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M/Mme CANAL Christian a été proclamé(e) 1^{er} Vice-président(e)
et a été immédiatement installé(e).

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : /
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) : 40
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs : 7
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 31
- f) Majorité absolue : 16
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHIFFAUX Jacky	31	Trente et un

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.4 Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M/Mme CHIRAUX Jacky a été proclamé(e) 2° Vice-président(e)
et a été immédiatement installé(e).

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : ✓
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) : 40
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs : 5
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 34
- f) Majorité absolue : 18
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BROS-ZELLER Liliane	34	Trente-quatre

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a) ~~Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :~~
- b) ~~Nombre de votants (bulletins déposés) :~~
- c) ~~Nombre de suffrages déclarés nuls :~~
Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
- d) ~~Nombre de votes blancs :~~
- e) ~~Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :~~
- f) ~~Majorité absolue :~~
Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M/Mme BROS-ZELLER Liliane a été proclamé(e) 3^e Vice-président(e)
 et a été immédiatement installé(e).

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : /
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) : 40
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs : 6
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 31
- f) Majorité absolue : 16
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VALLVERDU Didier	31	Trente et un

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.4 Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M/Mme VALLVERDU Taïdié a été proclamé(e) 4^e Vice-président(e)
et a été immédiatement installé(e).

3.5. Election du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :/.....
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :40.....
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :/.....
Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
- d) Nombre de votes blancs :2.....
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :38.....
- f) Majorité absolue :20.....
Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRINGARD Jean-Pierre	30	Trente
GUERO Pierre-Yves	8	huit

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M/Mme BRINGARD Jean-Benoît a été proclamé(e) 5^e Vice-président(e)
et a été immédiatement installé(e).

3.6. Election du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : /
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) : 40
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : /
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs : 7
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- f) Majorité absolue : 17
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOURGEOIS Nanna	33	Trente trois

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M/Mme **BOURGEOIS** **Janina** a été proclamé(e) 6^e Vice-président(e)
et a été immédiatement installé(e).

3.7. Election du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : ✓
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) : 40
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs : 3
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f) Majorité absolue : 19
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TRAVERS Gérard	36	Trente-six

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- d) Nombre de votes blancs :
- e) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- f) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b) Nombre de votants (bulletins déposés) :
- g) Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.*
- h) Nombre de votes blancs :
- i) Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] :
- j) Majorité absolue :
- Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.*

INDIQUER LE NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M/Mme GERARD TRAVERS a été proclamé(e) 7^e Vice-président(e)
et a été immédiatement installé(e).

5. PROCLAMATION DES RESULTATS

Sont proclamés en qualité de :

- Président(e) de la Communauté de communes des Vosges du sud :

M ANDERHUEBER Jean-Luc

- Premier(e) vice-président(e)

M CANAL Christian

- Deuxième vice-président(e)

M CHIRAUX Jacky

- Troisième vice-président(e)

M^{me} BROS-ZELLER Liliane

- Quatrième vice-président(e)

M VALLVERDU Didier

- Cinquième vice-président(e)

M BRINGSARD Jean-René

- Sixième vice-président(e)

M^{me} BOURGEOIS Irina

- Septième vice-président(e)

M TRAVERS Gérard

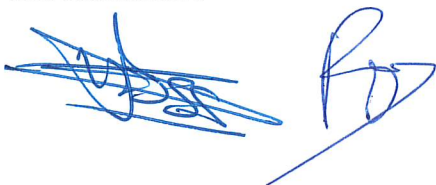
Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 14 avril 2026 à ...20... heures ...45..... minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau.

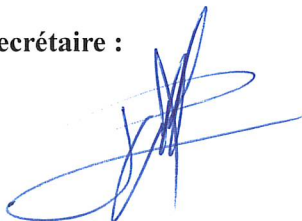
Le doyen d'âge du conseil communautaire :



Les assesseurs :



Le secrétaire :



Le ou la présidente de la Communauté de communes des Vosges du sud :

